Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261105-D2026-350-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

DÉCISION
CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE POLYVALENTE APPARTENANT À LA COMMUNE D'ABONDANT AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX DANS LE CADRE D'UNE ACTION « LUDIK NOVEMBER : MAGIE ET SORCELLERIE » ORGANISÉE POUR LES ENFANTS DE L'ALSH D'ABONDANT LE VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

3.5 - Actes de gestion du domaine

CLD/DM/IG/FM/MC
N°D2026-350

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code général de la propriété des personnes publiques,*
Vu *le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20,*
Vu *le 2.2° de la délibération n°2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président pour conclure toute convention avec les communes membres ou tout organisme partenaire public ou privé, relative à l'organisation et au financement de projets éducatifs, artistiques, culturels ou sportifs, ou d'une manifestation (salon, ...) ainsi que leurs avenants d'un montant inférieur à 23 000 € (en cas de convention reconductible, le montant est apprécié par année),*
Vu *la délibération n°CC2025-022 du conseil communautaire du 17 mars 2025 portant approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) conclue entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes signataires et les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Eure et loir et de l'Eure, stipulant notamment de développer des projets dans le cadre de la continuité éducative sur les différents temps d'accueil des enfants âgés de 3 à 17 ans,*
Vu *le projet de convention de mise à disposition de la salle polyvalente appartenant à la commune d'Abondant, afin d'accueillir les enfants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Abondant dans le cadre d'une action « LUDIK NOVEMBER : Magie et Sorcellerie » le vendredi 20 novembre 2026,*

Considérant que la direction Enfance Jeunesse Famille de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux propose, tout au long de l'année, des journées d'animation qui s'inscrivent dans une coordination étroite avec les différents acteurs chargés de l'enfance et de l'adolescence sur le territoire,
Considérant que cette programmation s'articule autour de journées d'animation élaborées collectivement et répondant aux orientations du Schéma éducatif global de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant qu'une action « LUDIK NOVEMBER : Magie et Sorcellerie » est organisée à destination des enfants de l'ALSH d'Abondant le vendredi 20 novembre 2026, de 19h30 à 22h30,
Considérant que ce projet pédagogique a été élaboré en fonction des orientations définies dans le schéma de développement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en matière d'action sociale en direction de l'enfance et la famille,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261105-D2026-350-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Considérant que la réalisation de ce projet répond également à l'un des objectifs inscrits dans la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF),
Considérant que la commune d'Abondant a donné son accord pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, du vendredi 20 novembre 2026 à 9h au samedi 21 novembre 2026 à 9h, pour la préparation et l'organisation de cette action,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la salle polyvalente,
Considérant qu'il convient de définir par convention les modalités de cette mise à disposition,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE une convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle Polyvalente de la commune d'Abondant au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la préparation et l'organisation de l'action « LUDIK NOVEMBER : Magie et Sorcellerie », destinée aux enfants de l'ALSH d'Abondant, qui se déroulera le vendredi 20 novembre 2026 de 19h30 à 22h30.

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que la salle polyvalente sera mise à disposition du vendredi 20 novembre 2026 à 9h au samedi 21 novembre 2026 à 9h.

ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la commune d'Abondant.

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 05 NOV. 2026

Le Président



Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 05 NOV. 2026